

L'an deux mille vingt, le 28 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 20 mai 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
 Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers présents : 34
 Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Saïd SAÏDANI, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Chantal SANCHO, Philippe TARDY, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Michaël DAVID ayant donné pouvoir à M. Jean-François EGRON.

Désignation des représentants au sein des Conseils d'Ecole

Conformément au décret n°2013-983 modifiant le Code de l'Education en son article D.411-1, est institué dans chaque école, un conseil d'école composé des membres suivants :

- Le directeur d'école, Président ;
- Deux élus :
 - Le Maire ou son représentant ;
 - Un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal (...)
- Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation ;
- Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école. L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres. Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres. Ses attributions portent entre autre sur l'organisation du projet pédagogique, l'utilisation des moyens, l'intégration des enfants, la restauration scolaire...

Suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal en date 28 mai 2020, il est nécessaire de désigner en son sein de nouveaux membres pour siéger au sein des conseils de chacune des écoles citées ci-après, le vote se faisant par scrutin de liste à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par
28 voix pour
0 abstention
6 voix contre
1NPPPV

désigne les membres suivants :

Ecoles Maternelles	Conseillers désignés
Camille Maumey	Fernanda ALVES
Jules Michelet	Max GUICHARD
Jean Jaurès	Anne LAOUILLEAU
Alain Fournier	Patrice CLAVERIE
Léon Gambetta	Michaël DAVID
Anatole France	Claudine CHAPRON
Charles Perrault	Cihan KARA
Alphonse Daudet	Laïla MERJOUÏ

Louis Pergaud	Marie HATTRAIT
Ecoles primaires	Conseillers désignés
Camille Maumey	Alexandre MARSAT
Jules Michelet	Ingrid LAFON
Jean Jaurès	Huguette LENOIR
Léon Blum	Jean-Marc SIMOUNET
René Cassagne	Anne LEPINE
Groupe Scolaire Jules Guesde	Alexandre MARSAT
Groupe scolaire Les Cavailles	Dominique ASTIER
Vincent Van Gogh	Laurent PERADON

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200529-2020-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2020

Affichage : 10/05/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.